

## Séance du 19 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire.

Présents : Mrs Chades, Chiron, Claisse, Conduché, Deschamps, Pernet et Mmes Kahane, Klisz

Excusés : Mr Pesson et Mme Puravet

Absent : Mr Desfarges

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 7

**Date de convocation :** 14/06/2022

**Date d'affichage :** 16/06/2022

Délibération n°20220619\_036

Objet : Gestion du bar-restaurant : signature d'un bail commercial

Vu le bail dérogatoire signé le 18 juin 2021 avec l'EURL Leyot pour la gestion du bar-restaurant sis 3 Route de Boënat arrivant à terme le 30 juin 2022,

Vu la demande de l'EURL Leyot d'obtenir un bail commercial,,

Compte-tenu de la bonne activité de ce commerce et de l'absence de dettes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'établir un bail commercial à l'EURL Leyot et autorise le Maire à le signer dans les conditions suivantes :

- les cautions encaissées en 2021 sont conservées
- le montant du loyer mensuel du commerce sera augmenté de 50 €, soit 200 € HT, et celui de la partie logement sera maintenu à 100 €
- tout retard de paiement entraînera la résiliation immédiate du bail
- les frais à la charge du locataire sont les suivants : électricité, chauffage, eau, taxe d'ordures ménagères et entretien de la chaudière
- la présentation spontanée de l'attestation d'assurance est exigée
- l'inventaire et l'état des lieux établis en 2021 sont repris et éventuellement mis à jour

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice Deschamps

